

Paris, le 17 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

IL FAUT MAINTENANT UN PLAN D'ACTION DE 5 ANS SUR LE TEMPS MEDICAL ET SOIGNANT A L'HOPITAL

Plus de 5 ans après la mise en œuvre de la réduction du temps de travail à l'hôpital, le rapport, publié tardivement, de Dominique ACKER confirme de façon précise les errances de la mise en œuvre de la RTT à l'hôpital.

La conjonction de la mise en application de la directive européenne 93/104 sur le temps de travail médical, l'absence totale d'anticipation démographique tant pour les personnels soignants que pour les médecins, conduit à une situation à haut risque pour l'accès aux soins dès la fin de l'actuelle législature.

L'évaluation du rapport se termine au 31 décembre 2005. Depuis, c'est chaque année 300 000 jours supplémentaires qui abondent les CET des médecins hospitaliers soit environ 180M€ par an.

En 2012, 4800 praticiens hospitaliers (15%) seront partis à la retraite et pour un bon nombre, l'auront anticipé avec le compte épargne temps.

Nous partageons l'essentiel des propositions du rapport en regrettant que l'indispensable complémentarité publique privée ne soit pas évoquée

Au-delà de l'analyse du rapport et des propositions qu'il contient, il convient maintenant d'entreprendre un véritable plan d'actions intervenant sur les leviers de formation, de réorganisation, de partage des tâches.

Pour les soignants, l'augmentation du quota d'entrée dans les écoles est incontournable. Pour les médecins, c'est en tenant compte par spécialité et par territoire des effectifs publics et privés qu'il faut raisonner. Enfin, la CMH attend que le financement des CET soit assuré et que le temps médical et soignant nécessaire et disponible fasse l'objet d'une politique de gestion prévisionnelle pour les 5 années à venir.

Dr François Aubart

Président de la CMH

06 07 37 72 01